

Lettre de rentrée inter-langues septembre 2017

L'académie de Versailles se caractérise par une richesse et une diversité sociales, scolaires et territoriales. Fruit d'une réflexion collective et partagée entre tous les acteurs de la communauté éducative, le projet académique "[Versailles 2020](#)" en traduit les ambitions. Il s'organise autour de trois axes :

- réussir à tout niveau et dans chaque territoire,
- apprendre et agir dans le monde du 21ème siècle,
- mobiliser les intelligences

Ces priorités définissent notre feuille de route collective.

En cette rentrée, la liberté et la responsabilité individuelles et collectives au sein des équipes et des établissements trouvent toute leur place dans la mise en œuvre de parcours de réussite pour chaque élève. Nous saluons l'engagement et la créativité dont vous faites preuve pour répondre aux besoins des élèves en variant les modalités pédagogiques et en différenciant les approches. Cette dynamique inscrite dans une logique de continuité inter-degrés (dans le cadre du cycle 3 notamment) et inter-cycles, a vocation à se poursuivre au lycée et dans l'enseignement supérieur.

Dans le cadre du protocole [Parcours professionnels, carrières et rémunérations](#) (PPCR), chaque enseignant.e éligible au cours de l'année 2017-2018 bénéficiera d'un rendez-vous de carrière. Ils seront pour vous une occasion privilégiée de nourrir la réflexion sur votre pratique ainsi que vos besoins en formation et en accompagnement pour votre développement professionnel.

La diffusion d'une culture partagée de la sécurité au sein des établissements scolaires constitue une priorité majeure qui s'inscrit dans une démarche d'éducation à la responsabilité individuelle et collective. Celle-ci s'appuie, d'une part, sur la vigilance quotidienne de la communauté éducative, renforcée lors des exercices de sécurité (PPMS) et d'autre part, sur le respect et la transmission des valeurs de la République, l'éducation à la citoyenneté et la valorisation de l'engagement des élèves.

En ce tout début d'année scolaire, nous souhaitons la bienvenue à tous les professeurs de langues qui prennent leur fonction dans notre académie. Nous tenons également à féliciter les lauréats des concours et à adresser à tous nos remerciements pour le travail accompli pendant l'année 2016-17.

Nous avons le plaisir d'accueillir cinq nouveaux collègues : Laurent Bergez, Gael Manescau, Charlotte Orabona, Violette Toubeau en anglais et Bertrand Klaeger en allemand qui succèdent à Annie Bessagnet et Catherine Torres dont nous avons tous apprécié les compétences professionnelles et les qualités humaines. Qu'elles soient remerciées pour leur engagement sans faille et leur dévouement.

Dans la circulaire de rentrée 2017 (http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=113978), il est indiqué que « *l'amélioration des compétences en langues vivantes des élèves français reste une priorité car leur maîtrise constitue un atout pour l'avenir* ». En 2017-18, notre action continuera donc à poursuivre cet objectif central en résonnance avec les priorités du projet académique (<http://www.ac-versailles.fr/Projet2020/cid115522/l-integralite-projet-academique.html>).

A cette fin, nous rappelons, en particulier aux collègues qui enseignent pour la première fois en collège et/ou en lycée, qu'une lecture attentive des programmes et une connaissance précise des attendus pour les niveaux enseignés constitue un préalable incontournable (<http://www.education.gouv.fr/cid206/les-langues-vivantes-etrangeres.html>).

L'enseignement des langues vivantes et la formation

La réforme de la scolarité obligatoire

La mise en œuvre de la réforme de la scolarité obligatoire et les programmes de cycle (<http://eduscol.education.fr/pid34185/cycle-4.html>) permettent de renforcer le travail collectif et inter-langues au collège grâce à la construction de progressions concertées à l'intérieur de chaque cycle et à la mise en œuvre de projets communs LV1/LV2 dans le cadre des EPI, de l'AP ou des parcours.

Vous trouvez sur le portail langues le lien vers l'arrêté du 16 juin 2017 qui précise les infléchissements apportés à la réforme de la scolarité obligatoire, notamment pour l'enseignement des langues vivantes (<http://www.langues.ac-versailles.fr/spip.php?article844>).

Les ressources d'accompagnement des nouveaux programmes de langues vivantes pour les cycles 2,3 et 4 (<http://eduscol.education.fr/cid100364/ressources-pour-les-langues-vivantes-aux-cycles-4.html>) constituent des aides précieuses pour construire les apprentissages des élèves et élaborer les programmations. Elles proposent des outils pédagogiques, didactiques et scientifiques très utiles structurés autour de quatre grands axes :

- créer un environnement propice à l'apprentissage
- élaborer une progression cohérente
- ancrer l'apprentissage dans la culture
- croiser les enseignements et les pratiques.

Elles sont illustrées de vidéos qui montrent des exemples concrets de pratiques de classe et qui concernent onze thématiques, telles entraîner les élèves aux activités de compréhension et d'expression, enrichir la compétence culturelle, établir des liens entre les langues et les autres champs disciplinaires, mutualiser et asseoir ses pratiques, ... (<http://eduscol.education.fr/pid31432/enseigner-les-langues-vivantes.html>).

En matière d'évaluation, un document préparé par l'inspection de Langues Vivantes a été publié (<http://www.langues.ac-versailles.fr/IMG/pdf/courrieripr-lv-evaluation.pdf>) afin de vous aider à évaluer le niveau de maîtrise des élèves en langue vivante lors des bilans de fin de cycle et vous trouvez sur le site académique des préconisations pour renseigner les bilans périodiques (<http://reformeducollege.ac-versailles.fr/l-evaluation-ressources-produites-par-le-groupe-thematique-de-l-academie-de>). Vous pouvez vous référer au document ressource de l'IGEN : Ressources pour l'évaluation du niveau de maîtrise du socle commun. Comment déterminer les niveaux de maîtrise du socle commun pour les langues vivantes ?

La prise en compte de la diversité des élèves et la prégnance de l'entrée culturelle

Pour l'enseignement des langues vivantes, l'approche actionnelle reste une priorité. Elle permet en effet aux élèves de dire et de faire avec la langue sans pour autant que l'apprentissage de la langue ne soit oublié et le projet final relie tout ce qui a été fait lors de la séquence. Mais que ce soit à l'école, en collège ou en lycée général, technologique et professionnel, les supports de l'enseignement sont de manière incontournable ancrés culturellement. Leur choix est fondamental pour véritablement confronter les élèves aux spécificités des aires culturelles des langues qu'ils apprennent, éveiller leur curiosité et susciter leur intérêt.

D'un établissement à l'autre, d'une classe à l'autre et à l'intérieur d'une même classe, les résultats des élèves en langue vivante pour un même niveau peuvent être inégaux. Il convient de prendre en compte la diversité des élèves en diversifiant la manière d'approcher un objectif pour montrer aux élèves là où ils réussissent le mieux et personnaliser les parcours.

Le traitement des notions au lycée

En novembre 2016, nous avons déposé sur le portail langues un document rédigé par le groupe langues vivantes de l'Inspection générale à partir d'une réflexion collective sur le traitement des notions apparues dans les programmes de seconde et du cycle Terminal en 2010. Il dresse un bilan

de l'utilisation de ces notions et propose des pistes de progrès (<http://www.langues.ac-versailles.fr/spip.php?article781>). Les conclusions de ce rapport peuvent concerner aussi bien les professeurs de collège que ceux de lycée.

La prise en compte de ces notions dans la préparation des élèves aux épreuves du baccalauréat dans toutes les langues vivantes enseignées peut faire l'objet d'un stage à initiative locale à l'échelle d'un ou de plusieurs lycées afin de faire un bilan inter-langues de la session du baccalauréat, d'intégrer les nouveaux collègues et de fédérer les démarches individuelles et collectives au service du développement des compétences en LV de la Seconde à la Terminale. Il s'agit du stage « *Objectif bac : des stratégies pour l'élève* » (<https://bv.ac-versailles.fr/ipaf/>).

Les stages de formation continue

Tous les stages de formation en inter-langues sont désormais des stages à initiative locale. Ils sont mis en place au niveau de l'établissement ou d'un regroupement d'établissements. **Les inscriptions peuvent se faire à tout moment de l'année scolaire.**

Pour consulter le détail des contenus des stages proposés au PAF inter-langues, il vous suffit d'entrer le mot-clé « *interlangues* » à cette adresse : <https://bv.ac-versailles.fr/ipaf/>. Les stages proposés sont au nombre de six :

Dispositif : 17A0251131 OBJECTIF BAC:DES STRATEGIES POUR L'ELEVE
Dispositif : 17A0251132 NUMERIQUE ET STRATEGIES D'APPRENTISSAGE EN LV
Dispositif : 17A0251144 FAIRE TRAVAILLER SES ELEVES EN GROUPES EN LV
Dispositif : 17A0251152 SUPPORTS ARTISTIQUES EN COURS DE LANGUE
Dispositif : 17A0251154 ETABLIR LES LIENS ENTRE LES LV AU COLLEGE
Dispositif : 17A0251530 FAIRE DE L'HETEROGENEITE UN ATOUT POUR SA CLASSE

Ces stages en établissement font l'objet d'une négociation entre les formateurs pressentis et l'équipe enseignante qui formule ses besoins particuliers.

Les chefs d'établissement et les professeurs qui ont bénéficié de ces formations à initiative locale soulignent les retombées positives en matière de cohésion, de réflexion et d'actions concertées des équipes. Une fois que vous aurez identifié une problématique sur laquelle vous souhaiteriez être accompagnés, transmettez votre demande à votre chef d'établissement qui la transmettra à la DAFPA en vue de la négociation.

Dans les différentes langues vivantes, des stages disciplinaires à inscription individuelle sont proposés. Vous pouvez consulter les offres en suivant ce lien: <https://bv.ac-versailles.fr/ipaf/>. Pour ces stages à inscription individuelle, vous devez vous saisir vos vœux **avant le 18 septembre**.

EOL: un projet d'établissement(s) innovant pour et par les langues vivantes

Notre académie participe au projet européen - EOL - visant à favoriser des **Environnements d'apprentissage Optimisés** pour et par les **Langues vivantes** au travers de projets inter-langues et interdisciplinaires. D'une durée de quatre ans, ce projet est piloté au niveau national par la DGESCO et l'Inspection Générale et au niveau européen par le CELV, le centre européen des langues vivantes, situé à Graz en Autriche, dont la mission est d'encourager l'innovation dans l'enseignement des langues et de soutenir ses Etats membres dans la mise en œuvre de politiques éducatives linguistiques. Quatre pays ont été choisis pour mener ce projet à bien : l'Italie, la Slovénie, l'Irlande et la France qui en assure la coordination.

Deux sites ont été retenus pour participer au projet : le lycée des 7 Mares de Maurepas et le site de Sartrouville : le lycée Evariste Galois et cinq des collèges de secteur : Romain Rolland, Darius Milhaud, Colette, Louis Paulhan et le Prieuré.

Sur le site de Maurepas, le projet s'est construit autour de la filière L. Le travail de l'équipe et des élèves s'est concentré sur l'élaboration d'un parcours littéraire renforcé par des conférences, des mobilités, des voyages d'étude, une recherche d'éditeur (<http://www.lyc-7mares-maurepas.ac->

[versailles.fr/JOOMLA/index.php/fr/partenariats/conseil-de-l-europe-eol/240-le-conseil-de-l-europe-consacre-le-lycee-les-sept-mares](http://www.ac-versailles.fr/JOOMLA/index.php/fr/partenariats/conseil-de-l-europe-eol/240-le-conseil-de-l-europe-consacre-le-lycee-les-sept-mares)).

À Sartrouville, le besoin identifié résidait dans la volonté de travailler davantage autour du lien collège-lycée. L'évènementiel et la pédagogie de projet sont au cœur de cette déclinaison d'EOL avec la journée de la Méditerranée en 2016 et à la journée des Amériques en 2017 (<http://www.ac-versailles.fr/cid116084/projet-eol-la-journee-des-ameriques.html>).

Les expérimentations académiques réalisées dans le cadre du projet EOL seront formalisées et elles pourront être consultées sur une plateforme institutionnelle dédiée afin de proposer aux établissements européens des ressources favorisant la mise en place de projets innovants dans le domaine de l'apprentissage des langues vivantes.

L'ouverture européenne et internationale

Nous remercions tous ceux d'entre vous qui se sont engagés dans un projet d'échange, de coopération ou de mobilité en 2016-2017. Ces projets contribuent à développer les compétences en langues vivantes des élèves et à renforcer leur motivation. Les services de la Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération (DAREIC) sont là pour vous accompagner dans vos démarches et vos recherches de partenariats :

<http://www.ac-versailles.fr/cid108702/l-equipe-de-la-dareic.html>

Erasmus+

Comme vous le savez, la Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération (DAREIC) est chargée au sein du rectorat d'encourager les mobilités. Par mobilités, nous entendons toutes sortes d'échanges, qu'ils soient virtuels via la plateforme eTwinning ou bien réels lors d'échanges de classes, de stages en Europe pour les élèves des filières technologiques et professionnelles, d'appariements entre établissements ou de mobilités d'enseignants pour de fructueux partages de bonnes pratiques.

Depuis la rentrée 2016, une chargée de mission attachée plus particulièrement au suivi des dossiers Erasmus+ Voie Scolaire peut vous aider. Que vous souhaitiez doter votre lycée de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, que vous recherchiez des lycées ou des collèges européens avec lesquels échanger des relations et des mobilités d'élèves, ou bien que vous soyez plusieurs enseignants dans votre établissement à vouloir partir une semaine en stage linguistique et/ou didactique via une candidature Erasmus+, vous pouvez contacter Marie Cabanes à la DAREIC, au 01 30 83 44 08 ou bien par courriel à marie-agnes.cabanes@ac-versailles.fr , ou Michelle Moquin, au 01 30 83 45 54, michelle.moquin@ac-versailles.fr pour la voie professionnelle.

La DAREIC vous propose également des formations d'une journée dans le Plan Académique de Formation (PAF). Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **18 septembre 2017** après quoi les demandes ne seront plus possibles.

Les assistants de langue maternelle

Affectés dans le premier ou le second degré, les assistants de langue vivante contribuent au rayonnement de leur langue et de leur culture dans les établissements où ils sont affectés. Comme l'an passé, notre académie recevra moins d'assistants que de postes implantés. Comme nous avons la possibilité de recruter des assistants localement, si vous connaissez des jeunes natifs susceptibles d'être intéressés par une telle mission, demandez-leur de prendre contact avec la DPE2 et de soumettre leur candidature en adressant un courrier à : christine.bernard2@ac-versailles.fr .

Nous vous rappelons que l'attribution d'un assistant est conditionnée par la transmission à la DPE2 du cahier des charges mentionnant les conditions d'accueil de l'assistant et le nom du professeur référent. La circulaire à destination des chefs d'établissements est publiée à la mi-janvier. Les lycées

professionnels bénéficiant d'une section européenne ont tout intérêt à solliciter l'intervention d'un assistant.

La semaine des langues

La deuxième édition nationale a eu lieu du lundi 15 mai au samedi 20 mai 2017. Cet événement est l'occasion de :

- ✓ créer un temps fort sur une thématique susceptible de fédérer des projets en langues et/ou autour des langues et de faciliter leur rayonnement ;
- ✓ sensibiliser à l'atout que représentent les langues pour faciliter l'insertion professionnelle ;
- ✓ valoriser le plurilinguisme ;
- ✓ inciter à la mobilité et à l'ouverture internationale.

Nous remercions tous les professeurs de langue vivante de l'académie qui se sont mobilisés autour de cet événement et dont les contributions ont été publiées sur le site académique et sur le portail langues :

<http://www.ac-versailles.fr/cid116579/semaine-nationale-des-langues-vivantes-asons-les-langues.html>. Vous serez prochainement destinataires des informations relatives à l'édition 2018 et nous vous invitons dès maintenant à envisager la manière dont vous pourriez, si possible en inter-langues, valoriser un projet lié aux langues vivantes dans votre établissement.

Nous souhaitons à toutes et à tous une excellente année scolaire!

Allemand :	Bertrand Klaeger, Elisabeth Thomas
Allemand-lettres :	Rémy Cortell
Anglais :	Laurent Bergez, Sylvie Blavignac, Corinne Escales, Charlotte Orabona, Françoise Parillaud, Laurence Peyressatre-Gillot, Violette Toubeau
Anglais-lettres :	Patricia Lasausa, Marc Lewin
Arabe :	Ali Mouhoub
Chinois :	Wenyng Yin- Lefebvre
Espagnol:	Beatriz Beloqui, Cécile Cazassus, Maria-Regina Mouette, Michèle-Ruth Wendling-Turrillo
Espagnol-lettres :	Aurore Cortes-Cheyron
Hébreu :	Letitia Lambert
Italien :	Frédéric Cherki
Portugais :	Isabelle Leite
Russe :	Christina Aguibetov

Nous pouvons être contactés via nos secrétariats respectifs par courriel :

pour les IA-IPR : frederique.chauvin@ac-versailles.fr pour les IEN-EG : ce.iem@ac-versailles.fr

Le groupe des inspecteurs de langues vivantes